



## DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 19 janvier 2017, portant sur l'extension des pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 21 juin 2018 autorisant l'acquisition d'un terrain sis Zone de la Briqueterie à Frethin,

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

### Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Fabrice GILLET**, Directeur Exécutif de la CCI Littoral Hauts de France, à l'effet de signer l'avenant au compromis signé le 6 mars 2020 entre la CCI de région Hauts-de-France et la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers pour l'acquisition par la CCI de parcelles d'une superficie de 28 000 m<sup>2</sup> sur Frethun, actant le report des dates de réalisation des conditions suspensives.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 29 juillet 2020

**Philippe HOURDAIN**  
Président